PRÉSENTATION

Pour cette nouvelle édition, l'Alpine Challenge apportera son lot de nouveautés et de merveilleuses découvertes.

Il restera également accessible, comme lors des dernières éditions, aux équipages hors FIA, qui souhaitent passer un superbe week-end ou découvrir la discipline.

Ce rallye, organisé par l'équipe du rallye du Chablais, aura comme plaque tournante la station des alpes suisses de Villars-sur-Ollon. Il servira de Finale du Trophée FIA pour rallyes de régularité historiques et proposera 3 catégories : Régularité FIA, Régularité Challenge et Tourisme/GT.

PROGRAMME

Jeudi 1er octobre 2020

16h00 — 18h15 : Accueil des participants, contrôles administratifs et techniques

Vendredi 2 octobre 2020

8h00 — 9h30 : Accueil des participants, contrôles administratifs et techniques

10h00: Briefing des équipages

Dès 11h00 : Départ de l'étape du jour, de minute en minute

Dès 12h00 : Regroupement - repas

17h00 — 19h00 : Accueil des participants au week-end, contrôles administratifs et techniques

Dès 18h30 : Arrivée de l'étape du jour

Samedi 3 octobre 2020

8h00: Départ de l'étape du jour, de minute en minute

Dès 13h00 : Regroupement — Repas Dès 18h00 : Arrivée de l'étape du jour

Dimanche 4 octobre 2020

8h30 : Départ de l'étape du jour, de minute en minute

Dès 13h30 : Arrivée finale du rallye, puis repas, résultats et remise des prix

CATÉGORIES

RÉGULARITÉ FIA

- Finale du Trophée FIA pour rallyes de régularité historiques
- Rallye de 3 jours, du vendredi au dimanche, avec 20 zones de régularité (ZR)
- Règlement particulier FIA

RÉGULARITÉ ALPINE CHALLENGE

- Prologue sur 1 jour avec 5 zones de régularité (ZR), rallye sur 2 jours avec 15 zones de régularité (ZR)
- Règlement particulier Régularité Alpine Challenge

TOURISME

- Rallye sur 2 jours, ouvert aux voitures classiques (plus de 30 ans) et Sport GT
- Parcours historique avec Road-book en fléché métré, avec quelques secteurs de navigation simple
- Règlement particulier Tourisme/GT Alpine Challenge

VÉHICULES ADMIS

RÉGULARITÉ FIA

- Voitures des périodes B. C. D. E. F. G. H. I. J1 et J2 sans division de classe, immatriculées et avec carte d'assurance.
- Extincteur de 2 kg
- Licence obligatoire (licence temporaire possible).

RÉGULARITÉ ALPINE CHALLENGE

- Toutes les automobiles anciennes, de 30 ans et plus, immatriculées et avec carte d'assurance, dont la 1ère mise en circulation a eu lieu jusqu'au 31 décembre 1990.
- Youngtimer de 25 ans et plus, possible sur approbation de l'organisateur (voiture du 1.1.1991 au 31.12.1995)
- Pas besoin de licence

TOURISME

- Automobiles anciennes, de 30 ans et plus, immatriculées et avec carte d'assurance, dont la 1ère mise en circulation a eu lieu jusqu'au 31 décembre 1990.
- Youngtimer de 25 ans et plus, possible sur approbation de l'organisateur (voiture du 1.1.1991 au 31.12.1995)
- Automobiles de Sport GT (coupé 2 portes, 2 places ou 2-2)
- Pas besoin de licence

ENGAGEMENT Clôture des inscriptions le 21 septembre 2020

Pour les 3 jours : Le montant des droits d'engagement, pour 1 équipage composé de 2 personnes et 1 véhicule, du vendredi matin au dimanche après-midi

CHF/Euros 1'100.-, avec logement Hôtel 4* et tous les repas

CHF/Euros 1'450.-, avec logement Hôtel 5* et tous les repas

Pour 2 jours : Le montant des droits d'engagement, pour 1 équipage composé de 2 personnes et 1 véhicule, du vendredi matin au dimanche après-midi

CHF/Euros 980.-, avec logement Hôtel 4* et tous les repas

CHF/Euros 1'330.-, avec logement Hôtel 5* et tous les repas

Les nuitées et repas supplémentaires du jeudi au vendredi sont payables en sus.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement du montant total de l'inscription, payable avant le 21 septembre 2020, sur le compte Alpine Challenge, C.P. 197, 1890 St-Maurice (Suisse).

CCP 14-94471-9 / IBAN CH44 0900 0000 1409 4471 9 / BIC POFICHBEXXX / Les chèques ne sont pas admis.

Pour tout désistement, la totalité du montant de l'engagement sera remboursée, après déduction de CHF/Euros 100.- pour les frais administratifs et techniques.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte et confirmée que lors du versement du montant de sa participation. Avant cela, son engagement ne sera que provisoire.

Le nom de l'équipage figurera sur les formulaires d'inscription ainsi que sur la liste des participants publiée. Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.